

Vous résidez dans le Nord, vous êtes ambitieux et vous avez une nouvelle idée d'entrepreneuriat ainsi que la détermination nécessaire pour créer votre propre entreprise? Vous rêvez de contribuer à l'édification d'un Nord plus prospère et plus fort? La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) est fière d'appuyer les possibilités d'entrepreneuriat à l'échelle du Nord en offrant une aide financière jusqu'à concurrence de 125 000 \$ par projet. Si vous êtes prêt à investir dans une nouvelle entreprise dans le Nord, la SGFPNO est prête à investir dans votre avenir.

### Que pouvez-vous faire avec 125 000 \$?

Le Programme des entrepreneurs du Nord de l'Ontario, instauré par la SGFPNO, vise à mobiliser les entrepreneurs et bâtisseurs communautaires motivés du Nord pour créer une économie prospère et pour soutenir la création d'emplois à long terme.

#### Qui est admissible?

- Les résidents du Nord de l'Ontario qui ont l'intention de démarrer leur propre entreprise à but lucratif dans le Nord sont admissibles.
- Le nouveau projet ne peut être l'extension d'une entreprise semblable dont sont propriétaires l'entrepreneur, les membres de sa famille ou des parents directs.
- La nouvelle entreprise proposée doit être exploitée à temps plein et doit créer des emplois dans le Nord de l'Ontario.

#### Ce qui est admissible

- Les frais qui peuvent être admissibles à une aide financière comprennent, entre autres, les améliorations locatives et les frais d'immobilisations associés au démarrage d'une nouvelle entreprise, comme le mobilier de bureau, les agencements et le matériel.
- Les frais de marketing sont admissibles, jusqu'à concurrence de 20 pour cent de tous les coûts de projet admissibles.

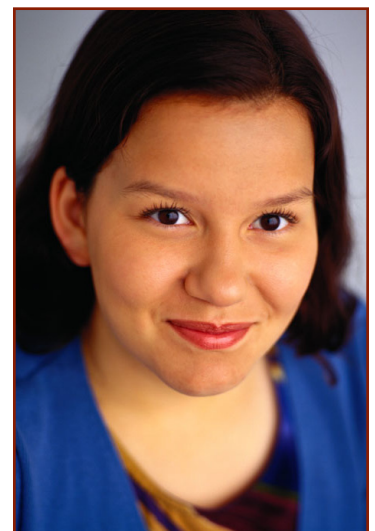
#### Financement

- La SGFPNO pourrait fournir une subvention conditionnelle, généralement jusqu'à concurrence de 50 pour cent des coûts admissibles, mais ne dépassant pas 125 000 \$ par projet.
- L'entrepreneur doit apporter à l'entreprise des capitaux en liquidités équivalant à au moins 10 pour cent de la subvention conditionnelle de la SGFPNO.
- Le financement accordé par la SGFPNO, combiné à d'autres subventions provinciales ou fédérales, ne dépassera généralement pas 75 pour cent des coûts admissibles.

Voici votre chance de lancer une nouvelle entreprise et de réaliser votre avenir ici dans le Nord de l'Ontario.

Votre idée pourrait aboutir à une carrière.

Nous sommes ici pour vous aider. Rêvez donc en grand.



# PROGRAMME DES ENTREPRENEURS DU NORD DE L'ONTARIO

## du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

### Lignes directrices

- Une nouvelle entreprise proposée dans le cadre du Programme des entrepreneurs du Nord de l'Ontario ne doit pas faire concurrence déraisonnable aux entreprises déjà établies dans le Nord de l'Ontario.
- Une nouvelle entreprise proposée dans le cadre du Programme des entrepreneurs du Nord de l'Ontario doit produire des retombées économiques nettes (p. ex. création d'emplois) pour le Nord de l'Ontario.
- Dans le cas d'un partenariat, chaque partenaire doit signer la demande. L'aide financière totale de la SGFPNO à l'appui d'un partenariat ne dépassera généralement pas 125 000 \$ par projet.
- Un plan d'affaires doit être préparé et soumis.
- La nouvelle entreprise proposée doit indiquer les autres sources de financement qui appuient sa mise sur pied.
- Toute l'information demandée pour effectuer un examen minutieux du projet proposé doit être fournie par l'auteur de la demande.
- Les frais engagés avant que la SGFPNO ne reçoive la demande ne sont pas admissibles à une aide financière.
- La nouvelle entreprise proposée doit être exploitée à temps plein et doit créer des emplois dans le Nord de l'Ontario.
- L'entrepreneur est tenu de rembourser la SGFPNO s'il vend, au cours des trois premières années d'exploitation, des actifs financés par la SGFPNO.
- Après chaque année d'exploitation, toute entreprise dont la demande a été approuvée doit soumettre à la SGFPNO un rapport faisant état des retombées économiques de son projet, y compris les recettes et la création d'emplois.

### Marche à suivre pour présenter une demande

On peut se procurer les formulaires de demande pertinents à [www.nofhc.com](http://www.nofhc.com) ou auprès des guichets ServiceOntario et bureaux du ministère du Développement du Nord et des Mines.  
Les demandes seront examinées selon le principe du premier arrivé premier servi. Le financement fourni dans le cadre de ce programme est restreint.  
On ne peut garantir que toutes les demandes répondant aux critères du programme seront approuvées par la SGFPNO.